



CHARTRE D'ENGAGEMENT ASSOCIATIVE

“Lorsque j’inscris mon enfant aux Deux Mains, je m’y inscris aussi”.

Être bénévole à L'école Les Deux Mains c'est intégrer une équipe dynamique pour participer à la vie de l'association et pérenniser l'école des enfants.

C'est prendre pleinement sa place au sein de la communauté associative et participer à la mise en œuvre de projets pour nourrir l'École que vous avez choisie.

1 L'Association Expression Libre et l'École Les Deux Mains

2 Les Ressources financières de l'Association

2.a Les charges fixes de l'Association

2.b Adhérer à l'Association

2.c Modalités financières

3 L'Association dans le quotidien de l'École

3.a La logistique de l'Ecole

3.b La vie de l'Association

Contexte général

Chaque année, nous tirons parti des expériences de l'année précédente pour améliorer le fonctionnement de l'école et de l'association. Comme dans tout système vivant, le changement et l'adaptation sont permanents et nécessaires. Toutes les dispositions présentées ici trouvent donc leur raison d'être dans l'histoire de ce projet, depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui. En rejoignant ou poursuivant l'aventure avec nous, vous apporterez votre contribution aux prochaines évolutions!

Pour commencer, quelques définitions :

Qu'est-ce qu'une école « associative » ? Le projet de l'école Les Deux mains est porté par une association nommée Expression Libre. Les fondateurs ont créé l'association et en ont posé les valeurs. A ce titre, l'association est fondatrice et garante du projet de l'école et de son évolution.

Qu'est-ce qu'une école « indépendante » ? L'école Les Deux mains est hors contrat, c'est-à-dire qu'elle n'est pas soumise aux programmes de l'éducation nationale et que ses enseignants ne sont pas rémunérés par l'Etat. Cela suppose également une liberté pédagogique et une carte blanche accordée à la directrice pour établir les plannings et les contenus enseignés. Néanmoins, une école indépendante se doit de veiller à créer un environnement propice aux apprentissages et à s'assurer de l'acquisition du socle commun attendu en fin de classe de primaire. Une école indépendante est ainsi inspectée chaque année par la DSDEN qui s'assure de la moralité de l'établissement et de la progression dans l'acquisition des apprentissages.

○ 1 L'Association Expression Libre et l'École Les Deux Mains.

Nous fonctionnons selon un modèle associatif, d'entraide et de respect de chacun. Les parents d'élèves sont, de fait, investis dans ce projet collectif et sont appelés à participer dans différents domaines.

L'association utilise des outils coopératifs et fonctionne grâce à l'intelligence collective. Ses organes de décision sont constitués d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau.

- Le Bureau
 - Un(e) président(e)
 - Un(e) trésorier(e)
 - Un(e) secrétaire

- Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est constitué de 3 à 8 membres actifs et fondateurs (voir statuts)

- Les Membres

Les Membres fondateurs : Membres qui ont participé à la création de l'association et portent le projet dans sa globalité.

Les Membres actifs : Membres apportant leur soutien et un intérêt actif pour les projets portés et participent aux prises de décisions aux AG.

Les Membres usagers : Membres bénéficiant des actions d'accompagnement de l'association, inscrits à des services ou activités proposées.

Les Membres de droit : Personnes morales ou physiques nommées par le conseil d'administration.

Les Membres bienfaiteurs : Personnes morales ou physiques apportant leur soutien financier.

Les Membres sympathisants : Personnes morales ou physiques apportant leur soutien à l'association par leur compétence, sous forme numéraire ou nature (ex: parents, intervenants etc..)

- L'Assemblée Générale se tient une fois par an et élit le Conseil d'Administration.
- Les cercles de pilotage "**Les doigts de la main**" permettent de coordonner les actions à mener pour pérenniser le projet de l'école et dynamiser l'association en mettant en place une gouvernance partagée. Chaque groupe, constitué par des membres de l'association, est désigné par un doigt de la main. Il dispose d'un rôle précis afin que chacun trouve sa place et s'engage dans un domaine qui lui correspond. Il désigne un référent qui anime le groupe.

○ 2 Les Ressources financières de l'Association

Les seules ressources financières régulières de l'association, sont les écolages annuels versés par les familles qui ne permettent pas de couvrir totalement le coût de fonctionnement de l'école.

Les autres ressources découlent des projets portés tout au long de l'année par les bénévoles.

L'admission d'un enfant engage donc ses parents à participer aux événements et aux manifestations.

2.a Les charges fixes de l'Association

Les charges fixes de l'association sont :

- les salaires des enseignants, car l'école étant hors contrat, elle ne reçoit aucun soutien financier de l'État.
- loyer du bâtiment, assurances, fluides, charges patronales etc...

2.b Adhérer à l'Association

L'adhésion à l'association est obligatoire à l'inscription (voir règlement intérieur).

2.c Modalités financières

Adhésion obligatoire à l'Association « Expression Libre » :

- En tant que membres usagers 5€ par enfant.
- En tant que membres sympathisants : 5 € minimum par parent.

Frais d'inscription :

A la première inscription, des frais d'inscriptions sont à régler d'un montant de **120 euros** par enfant.

Frais administratifs :

Des frais administratifs permettant le paiement du gestionnaire de paie, du logiciel de comptabilité etc... sont à régler d'un montant de **70 euros** par an par famille à la rentrée.

Frais pédagogiques :

Des frais pédagogiques permettant l'achat de matériel, livres scolaires, photocopies et albums sont à régler d'un montant de **50 euros** par enfant à la rentrée.

Un chèque de caution obligatoire de 320 € (par enfant) est demandé à l'inscription permettant de réserver sa place. Il sera encaissé en cas de désistement à compter de deux mois avant la rentrée. Le mois d'essai est dû.

Écolage pour l'année :

L'année scolaire s'entend du 1er septembre au 30 juin, soit sur 10 mois.

Accueil Temps plein Primaire	
1 enfant	320 €/mois sur 10 mois soit 3200 euros /an
2 enfants	610 €/mois sur 10 mois soit 6100 euros /an
3 enfants	865 €/mois sur 10 mois soit 8650 euros /an

Les absences ne donnent lieu à aucune déduction.

3 L'Association dans le quotidien de l'École

Comme évoqué précédemment, le quotidien de l'association et de l'école demande aux parents d'investir de leur temps à hauteur de 15h minimum par an et par parent.

3.a La logistique de l'Ecole

Les besoins se divisent en deux catégories: les besoins permanents et les besoins ponctuels.

Besoins permanents

Le grand ménage de rentrée, les ménages de chaque période de vacances, les accompagnements et co-voiturage en sorties scolaires, l'entretien du matériel de l'école et en forêt, assurer la sécurité des enfants lors de la traversée du passage piéton.

Tableau du roulement affiché dans le coin des parents.

Besoins ponctuels

Il est possible, à la demande de l'équipe enseignante, d'assurer des besoins ponctuels qui ne peuvent être anticipés (par exemple : surveillance du repas, ou de la sieste).

- **3.b La vie de l'Association**



L'association est organisée selon une gouvernance partagée déclinée en cercles de pilotage (doigts de la main) représentés ci-dessus.

Chaque doigt de la main est garant des missions qui lui sont confiées.

Les cercles de pilotage sont autonomes dans leurs propositions et dans leur organisation.

Les personnes engagées dans chaque cercle se rencontrent régulièrement et sont tenues d'y contribuer activement.

Chaque parent s'inscrit dans un cercle de pilotage (doigt de la main) lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient à chaque première période scolaire.

Les différents doigts de la main existants actuellement sont :

- Evénements
- Logistique école
- Logistique forêt
- Communication interne, Liens parents
- Communication externe
- Trésorerie
- Financement et Mécénat

Chacun de ces cercles (doigts de la main) intègre un.e membre du Conseil d'Administration ou un bénévole référent et messenger* lors des réunions de Conseil d'Administration.

*Dans le cas où il n'y pas de membre du Conseil d'Administration dans le cercle de pilotage (doigt de la main).

Cette personne fait le lien avec le Conseil d'Administration et est garante du respect des valeurs de l'association dans les cercles de pilotage (doigts de la main).

Le Conseil d'Administration est une instance coordonnant les différents cercles de pilotage (doigts de la main). Il acte les décisions fondamentales, priorise les sujets à traiter et veille à ce que l'association garde son cap.

Les Conseils d'Administration ont lieu environ 4 fois par an afin d'offrir des temps d'échanges et de concertation sur les avancées de l'école et de l'association.

Tous les membres du Conseil d'Administration et référents de cercles de pilotage sont conviés et tenus de participer à ces réunions.

Deux temps seront définis en ordre du jour:

- Compte-rendu des avancées de chaque cercle de pilotage par le/la référent.e.
- Echanges entre membres du Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale annuelle est prévue pour :

- accueillir les nouvelles familles,
- voter les bilans annuels (moral, d'activité et financier),
- se répartir dans les cercles de pilotage (doigts de la main).

Un des deux parents se doit d'être présent, afin que la famille intègre pleinement la vie de l'association.

Un agenda est mis en place et affiché dans le coin des parents concernant les différents rendez-vous de l'année (Assemblée Générale, réunions associatives, réunions pédagogiques, réunions des cercles de pilotage, missions ménage périodique etc...).

Signature du responsable légal 1, précédé de la mention

« *J'accepte en pleine conscience de m'engager au sein de l'association Expression Libre* » :

Signature du responsable légal 2, précédé de la mention

« *J'accepte en pleine conscience de m'engager au sein de l'association Expression Libre* »

CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

Entre les soussignés :

- ASSOCIATION EXPRESSION LIBRE
dont le siège social est 700 ROUTE DE LA CULTURE 24330 LA DOUZE
représentée par Sèverine Gouzot
agissant en qualité de présidente de l'association Expression Libre

d'une part,

- et
M/Mme.....
.....
Demeurant.....
.....
.....
....

d'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de régler les conditions d'organisation et déroulement du bénévolat accompli par Mr/Mme..... au sein de l'association Expression Libre.

Article 2 : Définition du bénévolat et du/de la bénévole

Le bénévolat est l'engagement libre et gratuit des personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans une structure débordant celle de la simple entraide familiale ou amicale.

Le/la bénévole est celui/celle qui s'engage, de son plein gré, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. Peuvent être pris en charge, outre les frais encourus dans le cadre du travail bénévole, des indemnités pour autant qu'elles soient d'ordre purement symbolique.

Article 3: Cercles de pilotage:

Le/la bénévole peut s'investir dans le cercle de pilotage qui lui convient et dans les missions qu'il/elle souhaite. Son engagement est demandé par l'association pour un minimum de 15h par an. Chaque année, un référent de chaque cercle sera nommé par le Conseil d'Administration afin d'échanger et de communiquer plus aisément.

Article 4: Responsabilités, missions et activités du/de la bénévole

Le/la bénévole s'inscrit dans le/les cercles de pilotage suivant:

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____

Article 5: Obligations de l'association

L'association s'engage à l'égard du/de la bénévole à :

- L'accueillir et le considérer comme un acteur de l'association à part entière.
- Lui donner toutes les informations nécessaires à la découverte du mouvement, sa mission et son fonctionnement (projet du mouvement, statuts, règlement intérieur...).
- L'aider à s'intégrer et à trouver sa place au sein de l'équipe et du mouvement.
- Lui confier des activités correspondant à ses souhaits, ses talents et aux besoins de l'association .
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres, qu'ils soient salariés ou bénévoles.
- L'accompagner pour qu'il développe ses compétences à la réussite de sa mission.
- L'inviter à des temps de cohésion et temps forts de la vie de l'association.
- Traiter avec discrétion et confidentialité toutes les données et informations reçues par le/la bénévole.

Article 6: Obligations du/de la bénévole

Le bénévole s'engage vis-à-vis de l'association à :

- Adhérer à la finalité et aux valeurs de l'association et se conformer à ses objectifs,*
- Respecter son organisation, son fonctionnement, le cas échéant son règlement intérieur
- Accepter et s'impliquer dans les missions et/ou activités confiées,
- Respecter les horaires et disponibilités convenues,
- Collaborer et coopérer avec les responsables, les salariés et autres bénévoles dans l'intérêt de l'association et de ses bénéficiaires,
- Participer aux réunions d'information et suivre les actions de formations proposées,
- Observer la discrétion et la confidentialité par rapport à ce qu'il/elle aura vu, entendu ou appris à l'occasion de ses missions et/ou activités
- Être solidaire des décisions et participer au développement de l'Association

Article 7: Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une année scolaire.

Article 8: Couverture et bénéfice d'assurance

L'association s'engage à garantir au/à la bénévole la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des missions et activités lui confiées.

Article 9 : Participation aux frais

Aucune rémunération et/ou indemnité, sous quelque forme que ce soit, n'est due au/à la bénévole.

Néanmoins, l'association s'engage à participer aux frais réels exposés par le/la bénévole dans le cadre des missions et/ou activités qui lui sont confiées.

Ceci concerne notamment les frais de déplacement, les frais de formation et les frais de matériels nécessaires dans le cadre de la réalisation des missions et/ou activités qui lui sont confiées et préalablement accordées par l'association.

La présente convention est établie et signée en deux exemplaires, dont chacune des deux parties reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Représentant de l'association (nom, prénom, mandat).....
.....

Le/la bénévole.....
(nom, prénom, mandat).....

À

Le

Signature du représentant de l'association

Signature du/de la bénévole

EXEMPLAIRE À REMETTRE À L'ASSOCIATION

ANNEXE 1 : CHARTE DE L'ASSOCIATION

Signature du responsable légal 1, précédé de la mention

« *J'accepte en pleine conscience de m'engager au sein de l'association Expression Libre* » :

Signature du responsable légal 2, précédé de la mention

« *J'accepte en pleine conscience de m'engager au sein de l'association Expression Libre* »

ANNEXE 2: Convention de bénévolat.

Entre les soussignés :

- ASSOCIATION EXPRESSION LIBRE
dont le siège social est 700 ROUTE DE LA CULTURE 24330 LA DOUZE
représentée par Séverine Gouzot
agissant en qualité de présidente de l'association Expression Libre

d'une part,

- et

M/Mme.....
.....

Demeurant.....
.....

.....
.....

d'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de régler les conditions d'organisation et déroulement du bénévolat accompli par Mr/Mme..... au sein de l'association Expression Libre.

Article 4: Responsabilités, missions et activités du/de la bénévole

Le/la bénévole s'inscrit dans le/les cercles de pilotage suivant:

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

Représentant de l'association (nom, prénom, mandat).....
.....

Le/la bénévole.....
(nom, prénom, mandat).....

À

Le

Signature du représentant de l'association

Signature du/de la bénévole